Le tarif progressif Ã©quitable pour l'accÃ¨s Ã l'eau potable

Au vu de l'expÃ©rience des distributeurs d'eau dans le monde, le rapport rÃ©alisÃ© par Henri SMETS, membre de l'AcadÃ©mie de l'Eau, propose une mÃ©thode pour choisir un tarif qui satisfait les besoins de la plupart des usagers domestiques - H2o juin 2011

Â
LE TARIF PROGRESSIF "Ã‰QUITABLE" pour l'accÃ¨s Ã l'eau potable

Henri SMETS

AcadÃ©mie de l'Eau

photo Martina Rama,Â Murales, Maputo, Mozambique 2008H2o - juin 2011

Â

RÃ©sumÃ© - Le passage d'un tarif binÃ´me Ã un tarif progressif permet de mieux tenir compte des objectifs de protection de la ressource et de fourniture Ã tous d'un quota d'eau potable Ã prix rÃ©duit. Pour Ã©viter de pÃ©naliser les mÃ©nages nombreux, il convient de choisir parmi les diffÃ©rents tarifs progressifs un tarif "Ã©quitable" qui garantit un mÃªme prix moyen du litre d'eau pour tous les usagers domestiques desservis par un mÃªme rÃ©seau. Ce tarif est frÃ©quemment utilisÃ©Â pour rÃ©pondre Ã une demande des usagers. Bien que favorable aux petits consommateurs, il ne contribue pas Ã rendre le prix de l'eau abordable pour tous. Au vu de l'expÃ©rience des distributeurs d'eau dans le monde, le rapport propose une mÃ©thode pour choisir un tarif qui satisfait les besoins de la plupart des usagers domestiques.

Abstract - Selecting a progressive tariff instead of a two-part tariff enables one to meet the objectives of resource protection and of supply to all of a quota of water at a reduced price. To avoid penalizing large households, it is necessary to select among all progressive tariffs an "equitable" tariff in order to ensure that all domestic usersÂ in the same supply network pay the same price for a liter of water. Progressive tariffs are frequently usedÂ to meetÂ users' demand. Although favorable to small consumers, it does not guarantee an affordable price for all. Based on the experience of water suppliers all over the world, the paper outlinesÂ a methodÂ to select aÂ water tariff that meet meets the requirements of most domestic users.Â

RÃ‰SUMÃ‰ EXÃ‰CUTIF

La tarification de l'eau potable distribuÃ©e sert principalement Ã rÃ©partir le coÃ»t des services de l'eau et de l'assainissement entre les usagers compte tenu des subventions reÃ§ues et accessoirement Ã donner un signal de prix bien que le prix de l'eau potable soit gÃ©nÃ©ralement subventionnÃ©. DÃ¨s lors, les considÃ©rations d'Ã©quitÃ© prennent le p

sur les considÃ©rations d'efficacitÃ© Ã©conomique. Un bon prix devrait contribuer Ã atteindre les objectifs assignÃ©s aux services de l'eau et de l'assainissement et satisfaire la majoritÃ© des usagers. Il doit notamment permettre d'assurer la durabilitÃ© du service public.

Lorsqu'il y a des compteurs, la tarification est fondÃ©e sur la consommation mesurÃ©e (part variable) et comporte gÃ©nÃ©ralement un abonnement (part fixe). Les principaux systÃ¨mes de tarification sont la tarification proportionnelle (uniquement au prorata des quantitÃ©s d'eau consommÃ©es), la tarification binÃ´me qui contient en plus un abonnement et la tarification progressive dans laquelle le prix unitaire de l'eau augmente avec le niveau de consommation (tarification Ã tranches croissantes)

Ce rapport est fondÃ© sur une analyse de la structure des diffÃ©rents systÃ¨mes de tarification dans le monde et comporte des exemples provenant d'une douzaine de pays. Il vise Ã montrer comment concevoir un tarif progressif qui satisfait divers objectifs tels que la continuitÃ© et la qualitÃ© du service, la prÃ©servation de la ressource et l'Ã©quitÃ©.

Il apparaÃ®t que la tarification progressive qui est dÃ©jÃ utilisÃ©e dans de trÃ¨s nombreux pays pourrait utilement se substituer Ã la tarification binÃ´me Ã condition de fixer les paramÃ¨-tres de la tarification progressive de faÃ§on appropriÃ©e pour rÃ©pondre aux objectifs poursuivis. La rarÃ©faction de la ressource et son prix croissant devraient favoriserÂ une telle Ã©volution.

Objectifs Ã satisfaire

Les principaux objectifs de la tarification sont les suivants :

-
AccÃ¨s Ã l'eau potable pour tous

L'eau Ã©tant un droit de l'homme, il convient de permettre Ã chacun d'accÃ©der Ã l'eau Ã un prix abordable. A cet Ã©gard, il nÃ©cessaire de choisir un tarif qui offre aux personnes consommant peu d'eau le droit de payer un prix peu Ã©levÃ©. Ce critÃ¨re implique de limiter l'abonnement et, le cas Ã©chÃ©ant, de prÃ©voir une premiÃ¨re tranche d'eau Ã prix rÃ©duit afin que l'eau pour les usages essentiels soit mise Ã la portÃ©e de chacun, mÃªme des plus pauvres, sans avoir Ã demander une aide particuliÃ¨re.

- Offrir un service de l'eau et de l'assainissement de qualitÃ©

Pour que chacun bÃ©nÃ©ficie d'un service de qualitÃ©, il faut que le service soit assurÃ© de faÃ§on permanente avec une qualitÃ© appropriÃ©e. Ceci exige que le prix du service rendu soit couvert par les contributions de tous les usagers compte tenu des subventions reÃ§ues. Chacun a droit au service mais il a aussi l'obligation de le payer. Nous nous limiterons aux systÃ¨mes de tarification fondÃ©s surÂ leÂ volume consommÃ©.

- Mettre en place un systÃ¨me Ã©quitable de rÃ©partition des contributions des usagers

Ã€ l'intÃ©rieur d'un mÃªme rÃ©seau de distribution d'eau, le tarif devrait viser Ã rÃ©partir les coÃ»ts du service de faÃ§on Ã©g pour une mÃªme consommation d'eau par personne (service rendu). Ce critÃ¨re implique de veiller Ã ce que le prix payÃ© pour un mÃªme service mesurÃ© en litres d'eau soit le mÃªme pour toutes les personnes quelle que soit la taille du mÃ©nage. Ce critÃ¨re n'est pas satisfait pour une personne isolÃ©e si la part fixe est importante et pour une famille nombreuse si elle doit payer une part importante de sa consommation au tarif supÃ©rieur.

- PrÃ©voir des exceptions pour l'eau des mÃ©nages dÃ©munis

Bien que le tarif de l'eau doive Ãªtre le mÃªme pour tous, il peut prÃ©voir des exceptions, par exemple pour le cas des personnes dÃ©munies et des personnes malades nÃ©cessitant beaucoup d'eau. Il faut notamment Ã©viter que le prix deÂ l'eau soit inabordable pour les plus dÃ©munis. Une rÃ©duction du prix de l'eau ou une aide sociale pour l'eau permettra de satisfaire cet objectif.

- Ã‰viter les gaspillages de la ressource

Pour que chacun soit incitÃ© Ã ne pas gaspiller l'eau, il convient de faire comprendre par le recours Ã des instruments Ã©conomiques, sociaux et autres que l'eau doit Ãªtre consommÃ©e de faÃ§on raisonnable sans excÃ¨s. La crÃ©ation d'une tranche de consommation Ã prix unitaire plus Ã©levÃ© donnera un bon signal Ã©conomique et pourra aussi contribuer Ã financer des transferts au bÃ©nÃ©fice de ceux qui consomment peu d'eau. Ce prix plus Ã©levÃ© pour l'eau de la troisiÃ¨me tranche compensera le prix subventionnÃ© de l'eau de la deuxiÃ¨me tranche. Il affectera les consommations Ã©levÃ©es pour des usages non essentiels (arrosage du jardin) et les usages non-domestiques.

- RÃ©aliser des Ã©conomies d'Ã©chelle dans la distribution de l'eau

Pour que les dÃ©penses d'eau de la collectivitÃ© soient aussi faibles que possible, il faut Ã©viter que certains usagers ne soient incitÃ©s du fait d'une tarification mal choisie Ã prÃ©fÃ©rer leur propre systÃ¨me d'alimentation au systÃ¨me collectif. Ce critÃ¨re devrait avoir pour effet de limiter le prix de la tranche supÃ©rieure de consommation.

Choix de la tarification progressive Ã trois tranches

La tarification Ã trois tranches utilisÃ©e dans de nombreux pays est de nature Ã rÃ©pondre dans une large mesure Ã ces diffÃ©rents objectifs. Elle comporte une premiÃ¨re tranche Ã prix rÃ©duit, une deuxiÃ¨me tranche Ã prix normal et une troisiÃ¨me tranche Ã prix renforcÃ©. La majoritÃ© des usagers devrait se situer dans la deuxiÃ¨me tranche. Celle-ci devrait Ãªtre conÃ§ue de maniÃ¨re Ã ce que le prix du litre d'eau par personne soit le mÃªme pour la consommation normale de mÃ©nages deÂ diffÃ©rentes tailles.Â L'Ã©cart entre le prix unitaire de la deuxiÃ¨me tranche et celui de la troisiÃ¨me tranche ne devrait pas Ãªtre excessif.

La tarification progressive Ã©quitable est la tarification qui garantit un prix unitaire de l'eau identique pour tous les mÃ©nages, grands ou petits, dans la zone de desserte du service. Elle se situe entre une tarification faiblement progressive qui risque de favoriser les gros consommateurs et une tarification fortement progressive qui favorise les petits consommateurs. La tarification Ã©quitable est probablement la tarification qui rÃ©pond le mieux Ã l'objectif de l'Ã©galitÃ© des conditions d'accÃ¨s Ã un service public.

LeÂ passage de la tarification binÃ´me Ã la tarification progressive a l'inconvÃ©nientÂ d'encourager une rÃ©duction de la part fixe et l'octroi d'une premiÃ¨re tranche Ã prix rÃ©duit, ce qui a pour effet d'augmenter le prix unitaire de l'eau de la deuxiÃ¨me et de la troisiÃ¨me tranches puisque laÂ facture moyenne reste la mÃªme. Cet inconvÃ©nient est compensÃ© par la crÃ©ation d'un signal prix plus accusÃ© pour la troisiÃ¨me tranche, ceÂ qui permettra d'amÃ©liorer l'efficacitÃ© Ã©conomiqu

Limites de la tarification progressive

L'expÃ©rience des pays europÃ©ens, d'AmÃ©rique latine et de l'Afrique du Sud montre qu'une tarification progressive peut Ãªtre prÃ©fÃ©rable Ã une tarification binÃ´me ou proportionnelle mais qu'elle ne peut pas rÃ©pondre Ã tous les objectifs assignÃ©s car elle est basÃ©e sur la seule connaissance de la consommation d'eau. Pour amÃ©liorer le systÃ¨me, il estÂ nÃ©cessaire de tenir compte d'autres variables socio-Ã©conomiques telles que le nombre de logements desservis et la taille des mÃ©nages (nombre de personnes desservies par un mÃªme compteur) si l'on ne veut pas dÃ©favoriser ces mÃ©nages. Des ajustements tarifairesÂ pour les grands mÃ©nages sont effectuÃ©s en Espagne, en GrÃ¨ce, en Belgique et au Royaume-Uni et ne concernent qu'une minoritÃ© de mÃ©nages. Ainsi les familles nombreuses bÃ©nÃ©ficient parfois de bons d'eau ou de

mesures Ã©quivalentes afin de disposer d'un quota suffisant d'eau au prix de la deuxiÃ¨me tranche.

L'expÃ©rience de pays comme la Belgique ou Malte montre que les tarifs progressifs sont tout Ã fait satisfaisants pour la grande majoritÃ© des mÃ©nages mais doivent Ãªtre amÃ©liorÃ©s par des dispositions Ã objectif social qui concernent une minoritÃ© de mÃ©nages dÃ©munis. L'adoption de tarifs progressifs en Europe ne permettra donc pas de faire l'Ã©conomie de dispositions Ã vocation sociale.

Les systÃ¨mes qui aident plus particuliÃ¨rement les petits consommateurs d'eauÂ n'aident pas les personnes dÃ©munies dont la consommation d'eau n'est pas faible. Le droit Ã la dignitÃ© implique que chacun puisse disposer d'un quota d'eau pour ses besoins essentiels, quota qui varie peu avec le revenu du fait de la similitude des mÃ©tabolismes.Â Parmi les tarifications favorables aux petits consommateurs, il convient de citer le tarif progressif sans part fixe qui est utilisÃ© Ã JohannesburgÂ ou encore lesÂ tarifs de Ouagadougou ou de Tunis.

En conclusion

La tarification progressive apporte de nombreux degrÃ©s de libertÃ© pour Ã©tablir une factureÂ d'eau quiÂ rÃ©pond aux souhaits de la population. Elle est prÃ©fÃ©rable au tarif binÃ´me mais ne permet pas de faire l'Ã©conomie de la crÃ©ation d'un tarif social ou d'un systÃ¨me Ã©quivalent. De mÃªme, elle n'Ã©vitera pas de prendre des mesures exceptionnelles pour les familles les plus nombreuses.

Le choix des paramÃ¨tres intervenant dans la tarification progressive dÃ©pend de la courbe de distribution des consommations d'eau et des tailles de mÃ©nages dans le contexte particulier et aussi du nombre d'immeubles avec compteurs collectifs. Plus il y aura de compteurs collectifs et plus faible sera le bÃ©nÃ©fice Ã attendre de la tarification progressive. Il conviendra d'Ã©viter une trop grande sophistication dans la tarification car elle est coÃ»teuse.

L'inconvÃ©nient majeur de la tarification progressive est l'obligation d'ouvrir un dialogue avec les usagers sur le sujet difficile de l'Ã©quitÃ© dans la rÃ©partition des coÃ»ts. En revanche, il sera possible d'offirir Ã chacun une tranche de consommation Ã prix trÃ¨s rÃ©duit.Â .
Â

Â

Â ResSources

AcadÃ©mie de l'Eau